

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2009
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni en séance extraordinaire le 10 avril 2009 à 18 heures dans la salle de réunion de la communauté de communes sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation qui leur a été adressée le 08 avril 2009.

M. Daulny a été élu secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour unique qui est l'acquisition des locaux de La Palestel et retrace l'évolution de la situation relative à cette affaire qui a conduit à la convocation de cette réunion extraordinaire :

La proposition d'achat de 50 000 € décidée par le conseil communautaire dans sa séance du 22 décembre 2008 a été transmise à Me Lombard, mandataire liquidateur.

Suite à cette proposition, il a été convoqué pour la présenter en personne à l'audience du tribunal de Commerce de Guéret du 07 avril 2009 au cours de laquelle Mme le Juge commissaire devait statuer sur la requête.

Le président explique qu'il a demandé au bureau l'autorisation de négocier éventuellement le prix au-delà de la somme fixée par le conseil communautaire, dans le cas où d'autres offres d'un montant supérieur auraient été faites. Le bureau lui a donné mandat pour cette négociation.

Une autre proposition ayant été faite, le président informe le conseil communautaire qu'il a porté l'offre à 58 000 €.

Il explique alors le déroulé de la négociation :

Mme le juge a auditionné les deux acquéreurs séparément pour entendre la présentation de leur projet avant de se prononcer en présence des deux parties : elle a retenu la volonté de la communauté de communes de redonner une vocation économique aux locaux, l'autre acquéreur n'ayant pas de projet précis et a accepté la vente au prix de 58 000 € sans laisser à l'autre acquéreur la possibilité de surenchérir, s'agissant d'une vente de gré à gré.

Par ailleurs, le président informe le conseil communautaire du projet reçu récemment par l'intermédiaire du SIERS : les locaux pourraient être utilisés en centre de tri des textiles. Ce centre aurait un rayonnement sur toute la région. Le porteur de projet est l'association « Le Relais » membre de la Communauté Emmaüs France. Cette association est une entreprise d'insertion qui exploite déjà une quinzaine de sites en France. Elle sollicite un soutien politique et une aide locale pour concrétiser son projet qui s'associe à la volonté du SIERS de développer la filière de récupération des textiles et qui pourrait être partenaire de la mise en place de l'activité.

Cette piste semble sérieuse et mérite d'être explorée.

Le président demande alors au conseil communautaire de se prononcer sur l'acquisition au prix offert de 58 000 € accepté par le juge.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité accepte d'acquérir les bâtiments de La Palestel (locaux industriels + maison d'habitation) au prix de 58 000 € et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à 19 H